



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015

Réf. : CR2015-04
Date : 23/05/2015

1/7

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12

Présents : Denis MAIRE, Guilhem BEDOIAN, Catherine FRAISEAU, Raphaël SPINELLI, Aurélie CATTEAU, Georges DELEAVAL, Valérie MOSSUZ, Marie-Dominique RYCKEBOER, Pascale GUIGONNAT, Emilie CLERC-ROGUET Sylvain COLLIAT, Véronique HUARD.

Absents excusés : Alexandre GROBEL, Pascal PLANTARD, Mélanie BAJOT.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Marie-Dominique RYCKEBOER

2. COMPTES RENDUS

2.1. Réunion du conseil municipal du 31 mars 2015

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

2.2. Décisions du Maire en vertu des délégations reçues par le Conseil Municipal

Néant.

2.3. Réunions communales

Réunion du CCAS :

Il a été décidé par les membres du CCAS, qu'à l'occasion de la fête des mères, une fleur sera offerte à chaque maman présente lors de la fête des voisins.

3. URBANISME

3.1. Permis de construire

Dépôt du PC 074 145 15 H 0001 par Monsieur MOINE Eric, domicilié au 188, route de Paconinges, pour la construction d'une Pergola.

3.2. Déclaration préalable

Néant.

3.3. Avancée du PLU



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015

Réf. : CR2015-04
Date : 23/05/2015

2/7

L'enquête publique sur le projet du Plan Local d'Urbanisme a débuté le 18 mai 2015. Il est précisé que les mesures de publicité ont été remplies.

Les habitants peuvent s'exprimer pendant la durée de l'Enquête par courrier, sur le registre tenu à disposition en mairie et près du commissaire enquêteur lors des heures de permanences.

La commission PLU, réunie le 28 avril 2015, a relevé un certain nombre d'incohérences dans le document.

Elle se réunira le 18 mai pour débattre à propos des différents avis rendus par les Personnes Publiques Associées.

Il est précisé que la commune peut émettre ses propres remarques sur le projet pendant le déroulement de l'enquête publique.

3.4. Modification simplifiée du POS n°4

La modification porte notamment sur la suppression des alignements des bâtiments. Cette modification concerne le site Altéa et devra permettre la création d'un restaurant d'entreprise, d'une crèche et de bureaux.

3.5. Le classement de la voirie

L'enquête publique aura lieu du 18 mai au 20 juin 2015.

Cette procédure permettra

- le déclassement des chemins suivants :
 - le chemin de la forêt, sur le site Altéa,
 - le chemin des Bois enclos (remplacé par le chemin des Allongets),
 - le chemin de chez les Gays (rétrocédé à un particulier en échange d'une partie de la Parcelle A 633).
- Le classement en chemins ruraux des anciens chemins du remembrement cédés à la commune lors de la dissolution de l'association foncière.

4. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

4.1. Transformateur électrique RTE

RTE cherche un site pour implanter un transformateur électrique.

Après avoir effectué plusieurs visites de site et refusé la proposition de Saint Cergues pour le site de Moniaz, le choix de RTE porte actuellement sur la commune de Juvigny, le long de la route de Juvigny, près du corridor biologique.

Cette solution n'est pas satisfaisante car elle constitue un impact paysager négatif.

Afin de trouver une solution intermédiaire, Monsieur le Maire s'est rendu sur place avec quelques techniciens d'Annemasse-agglo. La solution la moins mauvaise serait de placer le



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015**

**Réf. : CR2015-04
Date : 23/05/2015**

3/7

transformateur en bordure du site Altéa, vers l'ancienne décharge de Blétry, dont le Bois n'est pas classé. Il sera demandé l'installation d'une occlusion paysagère entre le transformateur et le site Altéa ainsi qu'une remise en l'état du site après travaux.

Cette proposition ne satisfait pas pleinement RTE car le terrain n'est ni adapté (présence de remblais) ni maîtrisé (certaines parcelles sont privées).

Pour faire accepter cette solution, le soutien d'Annemasse-Agglomération est indispensable.

4.2. Intervention des Brigades Vertes

Les agents des Brigades Vertes sont intervenus pour nettoyer les abords du Foron suite à la pollution à l'hydrocarbure provenant de la maison du défunt Monsieur BAUD.

Pour rappel, La SAFER a préempté sur cette propriété lors de la mise en vente par la famille.

5. DÉLIBÉRATIONS

5.1 Délibération portant sur la modification n°4 du POS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la modification du POS a été engagée selon une procédure simplifiée et à quelle étape de la procédure elle se situe. Il rappelle les motifs de cette modification.

Vu l'article L123-13-3 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 novembre 2002 approuvant le POS,

Vu l'arrêté municipal n°ARR-2015-19 en date du 17 avril 2015 engageant la modification n°4 du POS selon une procédure simplifiée,

Vu le projet de modification du POS,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

De mettre à la disposition du public le projet de modification n°4 du POS accompagné de l'exposé de ses motifs et des avis émis par la personne publique à l'initiative de la ZAC des Bois Enclos et, le cas échéant, par les personnes publiques associées ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé. Ces documents seront déposés à la mairie de Juvigny pendant un mois, du 1^{er} juin au 30 juin 2015 inclus, et seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :

Les lundis et samedis de 8h30 à 12h00,

Les mardis de 15h00 à 19h00,

Les jeudis de 15h00 à 18h00.



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015

Réf. : CR2015-04
Date : 23/05/2015

4/7

Que chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations sur le registre.

La présente délibération sera portée à la connaissance du public par affichage en mairie, mention dans le Dauphiné Libéré et le Messenger ainsi que dans le journal municipal, Juvigny Info, au plus tard le 23 mai.

5.2 Délibération portant sur convention ERDF

Monsieur le Maire fait savoir qu'en raison de l'aménagement d'un lotissement, Route de la Plantaz - lieu dit vers les Bois, un raccordement électrique est nécessaire. Le tracé de l'ouvrage concerne plusieurs parcelles dont la B 558 et B 797 qui appartiennent à la commune.

Une convention de servitudes doit être signée entre la commune et ERDF de servitudes afin de régulariser la situation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ERDF et toutes les pièces du dossier.

5.3 Délibération portant sur la Charte des dérogations scolaires.

Suite à l'avis du Bureau Communautaire du 24 février 2015, il est proposé aux communes de l'agglomération de s'appuyer sur la Charte d'utilisation du formulaire unique pour les demandes de dérogation scolaire pour l'inscription d'un enfant d'une commune du territoire de l'agglomération. Le forfait applicable prévu dans la charte est de 180 € pour chaque enfant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal, autorise :

- L'utilisation de la Charte en cas de demande de dérogation scolaire dans l'une des 11 autres communes de l'agglomération,
- L'application du forfait de 180 € pour chaque enfant concerné par la Charte.



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015**

**Réf. : CR2015-04
Date : 23/05/2015**

5/7

5.4 Délibération autorisant le Maire a conventionner avec l'ONF et Annemasse-Agglomération dans le cadre des mesures de compensation nécessaires à l'installation du P+R.

Parallèlement à la mise en service du BHNS Tango d'Annemasse, l'aménagement d'un parking relais (P+R) a été acté par Annemasse-Agglomération. Ce P+R doit être créé au niveau du carrefour des chasseurs, le long de la route des Bois, entre la RD 1206 et la rue de Montréal.

Les emprises prévues vont entraîner la disparition d'un boisement humide relativement âgé et abritant plusieurs espèces de faune protégées.

Dans le cadre des dossiers réglementaires liés au projet, il est demandé à Annemasse-Agglomération de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le maintien voire le développement des espèces protégées menacées par le projet. Cela passe par des mesures spécifiques visant à compenser les impacts induits par le projet d'aménagement.

C'est pour compenser la disparition d'environ 1.35 ha de boisement favorable à l'avifaune, aux chauves-souris et aux sonneurs à ventre jaune qu'il est proposé de protéger durablement un boisement aux caractéristiques écologiques intéressantes pour ces espèces sur la commune de Juvigny.

La convention tripartite a pour objet de fixer les modes de relation entre les cosignataires afin de garantir la préservation des parcelles concernées par une protection et des modalités d'intervention particulières au titre des mesures compensatoires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre Annemasse-Agglomération les Voirons, la commune de Juvigny et l'office national des Forêts pour la préservation de parcelles destinées à accueillir des oiseaux, des chauves-souris et des sonneurs à ventre jaune.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. La fête de la frontière

La commune s'engage à payer le groupe électrogène et les calicots.



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015**

**Réf. : CR2015-04
Date : 23/05/2015**

6/7

Parmi les membres du Conseil, Mesdames Huard et Clerc-Roguet se portent volontaires pour apporter leur aide.

6.2. Elections municipales d'Annemasse

L'annulation des élections d'Annemasse remettrait en cause la répartition des sièges au sein d'Annemasse-Agglomération.

Si l'annulation est confirmée dans les prochains jours par le Conseil d'Etat, chaque conseil municipal de l'agglomération devra délibérer sur un nouvel accord local fixant le nombre et la répartition des sièges du futur conseil communautaire..

De fait, le conseil municipal serait convoqué en urgence d'ici la fin du mois pour délibérer sur ce point.

6.3 .Personnel

- Madame Julie RUFFET a demandé sa mutation dans une communauté de communes. Celle-ci prendra effet à compter du 1 juillet prochain. Il convient donc d'assurer son remplacement.

Une offre d'emploi a été publiée sur Cap Territorial jusqu'au 11 mai.

Un jury d'entretien, constitué du Maire, des adjoints et de Madame Cécilia ROBINET se réunira pour recevoir les candidats d'ici la fin du mois.

Il est précisé qu'à cette occasion le temps de travail de ce poste sera augmenté de 10%.

- Concernant l'entretien des Bâtiments

La commune a fait appel à un prestataire extérieur suite l'arrêt de travail de Madame CHASSARD.

A cette occasion, il a été constaté que :

- le temps de travail de Madame CHASSARD était insuffisant pour faire correctement l'entretien de tous les bâtiments,
- l'entretien de la cantine devait faire l'objet d'un ménage rigoureux afin de répondre à des règles d'hygiène strictes.

De ce fait, il est envisagé d'augmenter le temps de travail du poste de Madame CHASSARD de 10%.

6.4. Jour de réunion du prochain conseil municipal.

Mardi 9 juin 2015

7. RÉUNIONS INTERCOMMUNALES

Néant



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015

Réf. : CR2015-04
Date : 23/05/2015

7/7

La secrétaire,

Marie-Dominique RYCKEBOER

Fin du conseil municipal à 22h00

Signatures :

Denis MAIRE

Catherine FRAISEAU

Guilhem BEDOIAN

Raphaël SPINELLI

Aurélie CATTEAU

Georges DELEAVAL

Emilie CLERC-ROGUET

Véronique HUARD

Pascale GUIGONNAT

Valérie MOSSUZ

Sylvain COLLIAT